

Gland, le 16 décembre 2016

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 15 décembre 2016**

Présidence : M. Christian Gander

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal n° 12 relatif à la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021;

ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

d'amender le préavis municipal comme suit :


- I. de fixer le plafond d'endettement *brut* à CHF 128 Mio pour la durée de la législature 2016-2021.

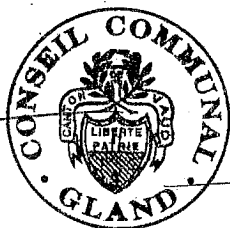
"Conformément aux articles 110 et ss. LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal".

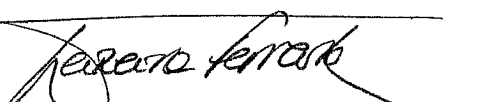
Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président


Christian GANDER



La secrétaire :


Karine TEIXEIRA FERREIRA